

**REGLEMENT TROPHÉE RHONE-ALPES 2010
MOTOS ANCIENNES - CROSS**

Responsable : CHALLAMEL Jean-Claude – 11 Rue Jean Moulin – 74150 RUMILLY
Délégué : MILANI Alain – Le Pont de Bens – 38580 LA CHAPELLE DU BARD
Tel : 04.76.13.22.81 – email : milani.alain@orange.fr
Représentant Pilote : LALANDE Jean Pierre – 85 Rue du 18 juin 1940 – 07300 TOURNON SUR
RHONE - Tel : 04.75.07.08.11 – email : jeanpierre.lalande@gmail.com

Article 1 : Coureurs admis

Pilotes titulaires d'une licence NCA – MATT – NCB et une épreuve (hors classement cumulé) détenteurs d'un permis de conduire en cours de validité ou du CASM.
Le Trophée Motos Anciennes est réservé aux licenciés de la Ligue Dauphiné Savoie et à ceux de la Ligue du Lyonnais. Il est également ouvert aux ligues extérieures avec priorité aux pilotes des deux Ligues. 38 Pilotes au maximum seront acceptés sur la grille de départ.
Pour prétendre au classement, tout Pilote de la Ligue Dauphiné Savoie devra s'acquitter d'un droit de 25 € joint à sa demande de licence 2010.

Article 2 – catégories et récompenses

1^{ère} catégorie : Motos pré 75 (année 1968 à 1975)

2^{ème} catégorie : Motos pré 83 (année 1976 à 1983).

2 classements par catégorie : - cylindrée jusqu'à 250cc
- cylindrée au delà de 250cc

Seront récompensés les 3 premiers scratch et le 1^{er} pré 75.

En fin d'année un classement supplémentaire en fonction de l'âge (Argent jusqu'à 49 ans et Or à partir de 50 ans révolus) sera effectué.

Article 3 : Epreuves et manches

Le nombre d'épreuves voir calendrier en annexe

A chaque épreuve : 2 essais : le premier essai de 10 mn, le second de 15 mn avec chronos.
2 manches de 15 mn + 2 tours

Les points seront attribués aux 20 premiers

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}
25	22	20	18	16	15	14	13	12	11
11 ^{ème}	12 ^{ème}	13 ^{ème}	14 ^{ème}	15 ^{ème}	16 ^{ème}	17 ^{ème}	18 ^{ème}	19 ^{ème}	20 ^{ème}
10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

Article 4 : Engagements

Les engagements sont à envoyer au Délégué avec une enveloppe timbrée pour la confirmation, **10 jours avant l'épreuve. Plus aucun engagement ne sera pris après ces 10 jours.**

Pas de chèque, pas d'engagement = engagement nul

Le droit d'engagement sera de 22 € + 8 € de transpondeur = 30 €

A envoyer au Délégué : MILANI Alain – Le Pont de Bens – 38580 LA CHAPELLE DU BARD

Lors de la demande de votre numéro de course pour 2010, un chèque de caution de 200 € sera demandé pour le transpondeur, aucun numéro ne sera définitif tant que le chèque de caution ne sera pas reçu.

Le pilote devra joindre au paiement de la caution une enveloppe à son adresse, affranchie à 0,90 € pour la confirmation et l'envoi **de son livret technique qu'il devra présenter sur chaque épreuve.**
En cas de non présentation de ce livret sur une manifestation, il vous coûtera 2 €.

Article 5 : Vérifications administratives et techniques :

Vérifications administratives

Elles seront effectuées le samedi de 17 H 00 à 20 H 00 et le dimanche matin de 6 H 45 à 7 H 30 sur le circuit. Tout pilote n'ayant pas satisfait à cette obligation avant 7 H 30 sera considéré comme absent.
Tout pilote devra s'acquitter de la somme de 1 € destinée aux Commissaires.

Vérifications techniques :

- **Protection dorsale OBLIGATOIRE pour la saison 2010** (normes CE).

- **Présentation IMPERATIVE du livret technique du Pilote.**

Les vérifications techniques seront effectuées le samedi de 17 H 00 à 20 H 00 et le dimanche matin de 6 H 45 à 7 H 45 sur le circuit, avec attribution des transpondeurs. Tout pilote n'ayant pas satisfait à

cette obligation avant 7 H 45 sera considéré comme absent. Le Directeur de Course interdira le départ de la première manche. Des contrôles de bruits auront lieu sur chaque épreuve (94 décibels).

Toute intervention mécanique doit se faire sur un tapis environnemental.

Machines => Cylindrées : 125cc à 500cc de 1968 à 1983.

Toutes les motos sont acceptées du moment qu'elles respectent les caractéristiques générales d'origine et l'année 1983.

Les guidons modernes Pro Taper dit sans barre sont interdits, toutes les pièces doivent être d'origine, ou avoir été disponibles en 1983 sauf éventuellement les amortisseurs (mais doivent conserver le débattement d'origine). Les fourches inversées sont interdites (à part la simons qui était dispo).

Les motos de course spéciales prototypes, fabrication artisanale ou autres devront faire l'objet d'un contrôle spécial. Les motos doivent être munies d'un coupe circuit fixé à gauche sur guidon à portée de la main sans quitter la poignée, et une protection doit être installée pour protéger le pignon de sortie de boîte de vitesse.

Plaques : **125cc** => noires - n° blancs **250cc** => vertes - n° blancs **500cc** => jaunes - n° noirs

Article 6 : comportement

Entrée en grille : Chaque Pilote devra se présenter au moins 5 minutes avant le départ de la manche sans quoi celui-ci rentrera en dernier sur la grille.

Chaque pilote rédigeant un engagement au Trophée Rhône Alpes motos anciennes devra respecter le règlement et se montrer digne du sport qu'il représente, politesse envers les clubs organisateurs, respecter les officiels et de l'environnement.

Tous les pilotes seront responsables du comportement de ses accompagnateurs sur les circuits et ses abords avant, pendant et après la course.

Tous les points non prévus au règlement seront étudiés par la commission Moto Cross Dauphiné Savoie.

Toute réclamation accompagnée d'un chèque de 75 € devra être déposée dans la ½ heure suivant l'affichage. Les résultats seront affichés au camion du Délégué.

Ce Trophée Rhône Alpes a été mis en place dans un esprit sportif convivial et pour faire rêver les nostalgiques des motos anciennes soyez en digne. Tout pilote dont le comportement sur la piste se révèle dangereux pour les autres se verra exclu immédiatement du Trophée (décision collégiale du Délégué pilote, jury d'épreuve et direction de course).

Article 7 : Conditions particulières

- Sur décision du Directeur de Course, du jury et du Délégué Pilote, des manches pourraient être annulées en cas de mauvaises conditions climatiques ou si l'état du circuit l'impose.
- Dans le cas où les Pilotes ne seraient pas équipés de transpondeur, le pointage serait fait manuellement par le service chronométrage. De ce fait, l'entrée en grille de départ se ferait soit par tirage au sort pour la 1^{ère} épreuve du Trophée Rhône Alpes soit dans l'ordre du classement général de l'épreuve précédente (donc pas de frais de transpondeur).

Article 8 : Calendrier (au 13/04/2010)

DATE	CLUB	LIEU	Dépt.
21/03/10	RTF 38 APPRIEU	APPRIEU	38
04/04/10	St BARTHELEMY DE VALS	St BARTHELEMY DE VALS	26
25/04/10	LA VOULTE	LA VOULTE	07
23/05/10	RUMILLIEN	RUMILLY	74
30/05/10	CHASSIEU	BELLEVILLE	69
13/06/10	CHAUMONT	CHAUMONT	74
20/06/10	TEAM CROSS AUBENAS VALS	LAVILLEDIEU	07
27/06/10	CROIX BORSAT	LAMURE SUR AZERGUES	69
18/07/10	RHONALPIN	ST ALABAN LES EAUX	42
29/08/10	ROCHOIS	THORENS LES GLIERES	74
19/09/10	PIERRE TORION	GRIEGES	01